



# Lycée Blanquer en Nouvelle-Calédonie...

## ATTENTION DANGER !

Les projets de réforme du lycée ont été rendus publics par le gouvernement. Articulés à la réforme du baccalauréat, ils augurent d'une transformation profonde du lycée et du métier enseignant. Ils préfigurent aussi une refonte d'ampleur des programmes.

La logique néolibérale du gouvernement "Macron/Philippe" frappe tous les secteurs de la société, en particulier les services publics, qui sont le seul patrimoine de ceux qui n'en ont pas, pour les soumettre aux lois dites du marché : énergie, hôpitaux, Université, SNCF,... l'École, le lycée.



### Nous y sommes !

Le Ministre de l'Éducation Nationale vient en effet de rendre public les projets d'arrêtés précisant les modalités du nouveau lycée, en lien avec le nouveau baccalauréat. On ne reviendra pas ici sur les dangers de ce nouveau bac, de plus en plus local, avec 40% de la moyenne finale obtenus par contrôle en cours de formation.

C'est une véritable attaque, sans précédent, contre l'école républicaine, garante de l'égalité des chances.

### En classe de Seconde...

Les Enseignement d'Exploration (PFEG, MPS, L&S...) disparaissent au profit d'options non obligatoires. L'AP n'a plus d'horaire défini et tourne uniquement autour de l'orientation (54 heures annuelles), du Français et des Mathématiques.



## Quel avenir pour nos métiers, pour les élèves ?

### DES DISCIPLINES FOURRE-TOUT



- Qui enseignera et évaluera ? Sur quels horaires ? Quels programmes ?

### AUCUNE VISIBILITÉ SUR LE TRAVAIL EN GROUPE



- Quels moyens pour les dédoublements ? Quels horaires ? Quelles conditions de travail ?

### QUELLE FORMATION POUR LES ÉLÈVES ?



- Mise à mort des voies générale et technologique.
- Parcours d'initiés, trop spécialisés, goulots d'étranglement pour l'orientation dans le supérieur.

### QUELLE OFFRE DANS LES LYCÉES ?



- Qui pourra proposer l'ensemble des combinaisons de spécialités ? Quel avenir aux « petits » lycées ?
- Renforcement des inégalités et mise en concurrence des lycées !

Douze heures hebdomadaires sont laissées à la disposition des établissements, mais cette enveloppe peut être modifiée par la tutelle académique (on imagine aisément dans quel sens se fera la modification). Le Conseil Pédagogique est consulté pour la répartition de ces heures, mais le Conseil d'Administration n'a plus à valider la répartition qui relève du seul choix du directeur ! La Seconde devient définitivement une classe de "collège +"...

## Une voie technologique altérée

La voie technologique garde ses séries en raison des spécialités, mais en STI2D, l'enseignement de spécialité n'existe plus qu'en terminale, les mathématiques et les sciences physiques doivent se "partager" des heures, comme en STL !

En STMG, l'option RHC avait disparu dans le projet initial. Elle a depuis réapparu, sans qu'on sache si cette suppression était une erreur qui illustre la précipitation dans laquelle se fait cette réforme, ou s'il s'agissait d'un choix réfléchi et subitement abandonné.

Amateurisme ou manque de réflexion ? L'alternative laisse pantois...

L'AP n'a plus non plus d'horaire détaillé, hormis pour l'orientation, et dépend des besoins de l'élève, appréciés localement. Et les heures à la disposition de l'établissement (modifiables par l'autorité académique) dépendent de la série (7 en STMG, 10 en ST2S, 14 pour les autres).

## Une voie générale sectorisée

En voie générale, les élèves doivent choisir trois enseignements de spécialité en Première (4 heures hebdomadaires) ; en Terminale, deux spécialités parmi celles choisies en Première (6 heures hebdomadaires).

Impossible donc pour un élève de terminale de faire de l'histoire-géographie, de la philosophie et des arts... Idem pour un élève qui voudrait faire des mathématiques, de la physique-chimie et des sciences de l'ingénieur, il devra se contenter des 2 heures de sciences-physiques en complément des SI ou des 3 heures de mathématiques complémentaires. Là encore, 7 heures laissées à la disposition de l'établissement (et modifiables par l'autorité académique) et l'AP selon les "besoins" de l'élève.

## Des moyens en baisse

A tous les étages du lycée, les besoins disciplinaires diminuent, et les conditions concrètes de travail des professeur.e.s se dégradent. Dans l'enseignement supérieur, la loi ORE et la mise en place de ParcoursSup sont censées répondre à la désorganisation et au manque de places issu de la loi LRU de 2007.

A l'inverse, clairement, les maux de l'Université sont traités par ce gouvernement en appliquant toujours plus d'austérité (suppression de postes) et de sélection sociale (flou des parcours et des "attendus" des filières d'enseignement supérieur qui ne bénéficieront qu'aux "initié.e.s").

## Quid de la Nouvelle-Calédonie ?

La Nouvelle Calédonie ne sera pas épargnée par cette réforme (article 11 de l'arrêté sur la voie technologique) puisque c'est l'Etat qui est compétent en matière de programmes et de collation des diplômes. Le Vice-recteur parle d'une « contextualisation » de la réforme, mais il ne faut pas se leurrer : la réforme sera appliquée, comme l'a été la réforme du collège.

**Dans notre territoire, où les inégalités sociales sont particulièrement criantes, et reflètent trop souvent les différences ethniques et territoriales, cette réforme va inéluctablement mettre à mal la politique engagée par le Projet Éducatif de Nouvelle Calédonie. Elle va créer inévitablement des nouvelles inégalités : entre les établissements et entre les diplômés.**

Avec le lycée Blanquer, le baccalauréat perd sa valeur de premier titre universitaire pour n'être plus qu'une validation locale de quelques connaissances acquises dans le secondaire.

**Nous, enseignants, surveillants, personnels administratifs et de service, parents d'élèves, étudiants, élèves, devons nous opposer à cette réforme et à la politique de casse des services publics accélérée comme jamais par le gouvernement "Macron/Philippe".**

**Contre la régression scolaire**

**Contre la régression sociale**

**TOUS EN GREVE LE 22 MAI !**



[www.snes.nc](http://www.snes.nc)